

## NAO 2019

FO fait le point

Le 22 mars 2019, tous les syndicats ont signés l'accord NAO 2019.

### Aujourd'hui, où en sommes-nous de son application ?

#### 1. Fractionnement à la journée de 5 jours de congés

Après plusieurs semaines de négociation, la Décision Unilatérale Employeur est enfin arrêtée. Au-delà des 4 semaines de congés, les jours restants pourront être pris individuellement à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

#### 2. Engagement de 10 passages cadres hors budget

Cette application sera effective avant 31 décembre 2019, à suivre.

#### 3. Projet accord relatif au forfait annuel en heures soumis au Délégués Syndicaux avant le 31 mai 2019

**FORCE OUVRIERE** fait partie des syndicats qui n'ont jamais demandé d'ouverture de négociations sur l'accord Forfait annuel et pourtant cette négociation a bien commencé...

Notre position est simple, nous ne voulons **pas de contraintes supplémentaires (plusieurs pointages, ...)**.

#### 4. Projet accord sur le variable étendu avant le 30 avril 2019 en expérimentation pendant 1 an.

Le syndicat **FORCE OUVRIERE** a été insistant lors de la négociation **NAO 2019** pour obtenir une possible négociation du **variable élargi**. Après l'avoir obtenu, maintenant on négocie.

##### Nos principales revendications sont :

- **Regroupement des 3 plages variables**
- **Augmentation du plafond variable à la semaine (+6h/-6h)**
- **Pas de limite de variable au mois**
- **Prise du variable à l'heure.**

##### La Direction a répondu partiellement à nos revendications :

- Plage variable unique de 7h à 8h30
- Ouverture du plafond à 3h au lieu de 2h
- Ouverture du plafond à la semaine à 5,1h

Pour **FORCE OUVRIERE**, ces propositions ne sont **pas suffisantes**. Nous attendons de la Direction qu'elle **revoie sa copie**, qu'elle fasse **quelques efforts** qui rendraient bien service à ses salariés et qui sait, les rendraient **heureux**. Ces revendications ne sont pas démagogiques. Elles amèneraient plus de souplesse aux salariés, supprimant certaines contraintes sans désorganiser l'entreprise.

#### 5. Engagement de 5 CDI sur Gimont avant le 31 mai 2019

**FORCE OUVRIERE** a dénoncé à plusieurs reprises le recours systématique à la sous-traitance et un taux de précarité trop important sur le site de Gimont. Nous sommes convaincus que l'**adhésion** passera par le sentiment d'**appartenance**.

Depuis des années, **FORCE OUVRIERE** a fait de l'**emploi sa priorité**, et a été une nouvelle fois entendu lors des dernières négociations **NAO** en obtenant l'**engagement** de la part de la Direction de **5 CDI** sur le site de Gimont.

**Nous sommes au mois de juin et toujours rien, pas un CDI en vue.**

**FORCE OUVRIERE** demande à la Direction de respecter ces engagements et demande que les 5 CDI soient **expressément validés** comme le stipule l'accord.

#### 6. PERCO (Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif)

Ce dispositif permet l'alimentation d'un compte par le biais de revenus issus de l'entreprise. Il fait bénéficier l'épargnant, d'un environnement social et fiscal favorable permettant une sortie en capital avec des exonérations sur l'impôt sur les revenus.

Pour que tout ceci soit réalisable, un accord doit être signé. Pour être valable il doit l'être par 2 organisations syndicales au minimum.

**FORCE OUVRIERE** regrette d'être le seul syndicat à vouloir réellement **défendre nos retraites et notre pouvoir d'achat**.